



**PRÉFÈTE  
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la légalité  
Bureau des procédures environnementales  
et de l'utilité publique**

Limoges, le

**24 OCT. 2022**

Monsieur,

L'enquête publique relative au projet d'aménagement de sécurité de la RD 704 au sud du Vigen s'est déroulée du lundi 29 août 2022 au vendredi 30 septembre 2022 en mairie du Vigen.

Dans ce cadre, en tant que commissaire enquêteur désigné, vous avez sollicité, par courrier du 13 octobre dernier, et conformément à l'article L123-15 du code de l'environnement, un report de délai pour remettre votre rapport et vos conclusions.

Après avoir consulté le porteur de projet, qui ne s'oppose pas à une prorogation, je vous informe que je suis favorable à la remise des documents le 14 novembre 2022 au plus tard, comme demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation  
Le secrétaire général

Jean-Philippe AURIGNAC

Monsieur Guy Jossain  
6 rue de la Plière  
87270 Bonnac-la-Côte